



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Deuxième session

Rome, 26 – 30 mars 2007

**Liaison avec les instituts de recherche, les établissements
d'enseignement et autres instances**

Point 14.1 de l'ordre du jour provisoire

I. Contexte

1. À sa quatrième session, en 2002, la Commission intérimaire sur les mesures phytosanitaires (CIMP) a examiné la nécessité d'un lien entre la CIMP et les instituts de recherche et établissements d'enseignement et elle a demandé que le Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique (PSAT) élabore un plan d'action sur les liens avec les institutions de recherche et d'enseignement, à soumettre à la cinquième session de la CIMP (Rapport de la quatrième session de la CIMP, paragraphe 72.5). À sa cinquième session, la CIMP a reconnu l'importance de liens étroits avec les instituts de recherche et établissements d'enseignement et elle est convenue d'établir un groupe de travail informel sur la liaison avec les instituts de recherche et les établissements d'enseignement, chargé de mettre au point du matériel d'information et d'identifier d'autres moyens permettant de développer et d'intensifier les liens.
2. En 2005, un projet pilote d'une durée de deux mois a été lancé par le Secrétariat de la CIPV afin de déterminer la possibilité d'engager ces activités de liaison et de donner des indications générales pour les activités futures. En décembre 2005, le Groupe de travail informel sur la liaison avec les instituts de recherche et établissements d'enseignement s'est réuni à Rome. Il a examiné les indications données par la CIMP et le PSAT, a élaboré un mandat pour les activités futures dans ce domaine et a établi un programme de travail (avec des priorités) qui pourrait être entrepris lorsque des ressources seraient disponibles.
3. Le rapport du Groupe de travail informel et ses recommandations ont été présentés à la CMP à sa première session, en 2006. La CMP a pris note du rapport et l'a renvoyé au PSAT pour examen et présentation de recommandations ultérieures à la CMP à sa deuxième session (rapport de la première session de la CMP, paragraphe 174). Le PSAT a examiné les recommandations du

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

Groupe de travail informel et il a fait part de son soutien général des objectifs du programme. Cependant, il a indiqué qu'il avait la ferme conviction qu'une proposition plus précise, accompagnée d'objectifs spécifiques, d'un calendrier et d'une indication des ressources requises, devait être présentée à la deuxième session de la CMP. Le PSAT est convenu qu'un nouveau document serait préparé pour la deuxième session de la CMP.

II. Établissement d'un programme de travail

4. Dans son rapport (voir le document CPM 2006/24 de la première session de la CMP), le Groupe de travail informel sur la liaison avec les instituts de recherche et établissements d'enseignement a proposé un programme de travail ambitieux, composé des éléments suivants:

- identification des instituts de recherche, établissements d'enseignement et autres instances d'importance phytosanitaire
- identification des compétences phytosanitaires de ces instituts et de leurs ressources
- expansion du Portail phytosanitaire international (PPI) – insertion d'informations relatives aux instituts de recherche, établissements d'enseignement et autres instances d'importance phytosanitaire
- établissement de liens et d'une liaison entre les communautés à vocation réglementaire et ces instituts par:
 - des ateliers animés par des Organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) et par le Secrétariat de la CIPV
 - des réunions parallèles dans le cadre de conférences scientifiques internationales et de conférences régionales des responsables de ces institutions
 - l'organisation de séminaires de présentation des concepts de la CIPV
 - des séminaires et réunions conjoints entre les Organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) et les instituts de recherche, établissements d'enseignement et autres instances d'importance phytosanitaire
- élaboration de documents sur la pertinence de la CIPV pour les instituts de recherche, établissements d'enseignement et autres instances
- promotion et soutien de la formation et de l'enseignement phytosanitaires dans les instituts de recherche, établissements d'enseignement et autres instances
- encouragement des instituts de recherche, établissements d'enseignement et autres instances à mener des recherches d'intérêt phytosanitaire
- encouragement des ONPV à faire connaître leurs besoins en matière de recherche et d'enseignement aux instituts de recherche, établissements d'enseignement et autres instances.

5. Les activités précitées, si elles sont entreprises, pourraient absorber une partie considérable des ressources humaines et financières du Secrétariat de la CIPV. C'est pourquoi la CMP, à sa deuxième session, souhaitera peut-être envisager une phase initiale dans laquelle certaines activités essentielles (Annexe 1) seraient entreprises, les travaux plus détaillés étant exécutés dans un deuxième temps, sous réserve de la disponibilité de ressources.

6. Lorsqu'on analyse le programme de travail proposé du Groupe de travail informel, il est possible d'identifier des séquences dans le cadre desquelles les activités peuvent être entreprises. On suppose que l'étape initiale de l'établissement d'une liaison plus étroite avec les instituts de recherche, établissements d'enseignement et autres instances consisterait à identifier ces derniers dans les différents pays, après quoi les données relatives aux instituts pourraient être insérées dans le PPI. Pour sensibiliser ces instances à la CIPV, du matériel d'information sur la Convention et sa pertinence pour les instituts de recherche, établissements d'enseignement et autres instances pourrait être préparé et distribué à ces instituts.

7. On estime que les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces étapes initiales correspondraient à 12 mois de travail d'une personne. Les activités consistant à insérer les instituts

identifiés dans le PPI, à produire le matériel d'information et à les fournir aux instituts identifiés nécessiteraient un financement minime et pourraient être prises en charge par le budget ordinaire de la CIPV.

8. À l'issue de la première phase, la CMP pourrait envisager d'autres étapes pour un programme de travail, sous réserve de la disponibilité de fonds, sur la base des propositions formulées par le Groupe de travail informel et de l'expérience acquise pendant la phase 1.

9. La CMP est invitée à:

1. *examiner* le programme de travail proposé dont on trouvera les grandes lignes à l'Annexe 1;
2. *adopter* ledit programme;
3. *décider* que le Secrétariat de la CIPV ne mettra en oeuvre le programme de travail adopté que si des ressources extrabudgétaires sont disponibles.

Annexe 1

**PHASE 1 DU PROGRAMME DE TRAVAIL RELATIF À LA LIAISON AVEC LES
INSTITUTS DE RECHERCHE, LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET
AUTRES INSTANCES**

<i>Activité</i>	<i>Produit</i>	<i>Ressources nécessaires</i>
Identification des instituts de recherche, établissements d'enseignement et autres instances dans les pays	Base de données sur les instituts de recherche, établissements d'enseignement et autres instances dans les pays	Ressources humaines extrabudgétaires (1 personne pendant 12 mois)
Insertion de la base de données dans le PPI	PPI parfaitement à jour	Pas de financement supplémentaire nécessaire; aide fournie par l'intermédiaire du Groupe d'appui au PPI
Élaboration d'un matériel d'information sur la CIPV	Matériel d'information sur la pertinence de la CIPV pour les instituts de recherche, établissements d'enseignement et autres instances	Financement minime nécessaire (budget ordinaire)
Fourniture du matériel d'information sur la CIPV aux instituts de recherche, établissements d'enseignement et autres instances	Sensibilisation des instituts de recherche, établissements d'enseignement et autres instances à la CIPV et aux questions phytosanitaires	Financement minime nécessaire (budget ordinaire)